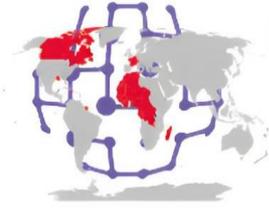


Revue **Francophone**



## **Politique fiscale et mobilisation des recettes fiscales au Bénin**

### **Tax policy and tax revenue mobilization in Benin**

OBASSA Adéchola Damaris Electre<sup>a</sup> ,  
Georges KOBOU<sup>b</sup> ,  
Alastaire Sèna ALINSATTO<sup>c</sup>

<sup>a</sup> Université de YoundéII, Doctorante Phd/ NPTCI, 100 femmes Docteurs, Cameroun,

<sup>b</sup> Université de YoundéII, Directeur du Programme Gestion des Politiques Economique, Cameroun

<sup>c</sup> Université d'Abomey-Calavi/ Laboratoire d'Economie Publique (LEP), Bénin

Les auteurs acceptent que cet article reste en libre accès en permanence selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0



## Résumé

La faible mobilisation des recettes fiscales est une préoccupation importante dans la plus part des pays en développement. Ce qui nécessite l'adoption des mesures plus élaborées afin d'améliorer le niveau des recettes en fonction de la dynamique de l'économie. Ce papier examine l'impact des réformes fiscales sur la mobilisation des recettes fiscales au Bénin. Pour atteindre cet objectif, nous procédons à l'estimation des MCO pour déterminer les flottabilités des impôts individuels et nous appliquons la méthode l'Indice de Divisia pour déterminer les élasticités des impôts individuels sur les données en série chronologique couvrant la période de 1998 à 2020. Les résultats de nos estimations effectués en trois périodes (période avant réforme, après réforme et période combinées), montrent que les politiques fiscales ont améliorées les recettes fiscales plutôt que la réactivité des taxes aux variations du PIB. Ce qui suggère que le gouvernement béninois doit continuer dans une perspective de réforme soutenue afin d'user l'entièreté de son potentiel fiscal.

**Mots clés :** Politique fiscale ; Recette fiscale ; Indice de Divisia ; Flottabilité ; Elasticité

## Abstract

The low mobilization of tax revenues is a major concern in most developing countries. This requires the adoption of more sophisticated measures to improve revenue levels based on economic dynamics. This paper examines the impact of tax reforms on tax revenue mobilization in Benin. To achieve this objective, we estimate the marginal cost of output (MCO) to determine the buoyancies of individual taxes and apply the Divisia Index method to determine the elasticities of individual taxes using time series data covering the period from 1998 to 2020. The results of our estimations conducted in three periods (pre-reform period, post-reform period, and combined period) show that fiscal policies have improved tax revenues rather than the responsiveness of taxes to changes in GDP. This suggests that the Beninese government should continue with a perspective of sustained reform in order to fully utilize its fiscal potential.

**Keywords :** Tax reform ; Tax revenue ; Divisia index; Buoyancy; Elasticity

## Introduction

Le financement des programmes de développement est l'un des objectifs essentiels de tout gouvernement, notamment des pays en développement pour l'amélioration du niveau de vie des citoyens. A cet effet les gouvernements mettent en place des programmes économiques, des activités de développement social et culturel leurs permettant d'atteindre leurs objectifs. Ce qui nécessite une mobilisation importante des ressources financières pour la réussite de ces programmes de développement (Barro, 1990). En outre, la fiscalité est aujourd'hui l'un des instruments, entre autres, déployé par les gouvernements pour rendre attractif leurs territoires (Mohamed, 2021).

Les sources financières dont l'Etat est susceptible de mobiliser pour un développement durable qui minimisent les dettes extérieures sont les recettes provenant des impôts et taxes intérieures préférables aux recettes extérieures (United Nations, 1967) . Selon (Plehn , 1998) l'impôt est défini comme la contribution générale à la richesse prélevée sur le revenu des personnes physiques et morales pour vêtir les besoins en investissement publique et assurer un avantage commun aux citoyens d'un Etat (Dhakal, 1998). De plus (Bastable,1892) définit l'impôt comme un apport obligatoire de la richesse d'une personne ou d'un groupe de personnes au service de la puissance publique .

Ainsi il est nécessaire pour les gouvernements d'avoir une bonne performance de mobilisation des recettes fiscales quant à l'élargissement de l'assiette fiscale consistant à couvrir les contribuables encore hors règle vis-à-vis du fisc, à travers les reformes (Aftati, et al., 2022; Mamadou & Boubacar, 2022) afin d'améliorer le niveau de vie des populations. D'où la nécessité de l'adoption des politiques fiscales et reformes de l'administration fiscale pour une meilleure mobilisation des recettes fiscales. La politique fiscale est un dispositif de prélèvement et de collecte des impôts et taxes à tarifs et bases d'imposition spécifique à chaque impôt individuel (Kanyi, 2014). Compte tenu du dynamisme de la complexité économique des Etats, le gouvernement va donc adopter une réforme de la politique fiscale conformément à ses objectifs de développement.

Pour (Griffin & Mahon, 1997) la réforme de la politique fiscale est le processus de modification de la réglementation fiscale qui permet la perception et la gestion des impôts et taxes par l'Etat. Etant donné que les reformes de politique fiscale émanent des pouvoirs publics, ceci s'inscrit

donc dans l'intervention de l'Etat dans l'économie de la fiscalité et fait appel aux débats entre les libéraux et l'école keynésienne sur la question de la fiscalité. Pour les classiques, l'intervention de l'Etat dans une économie est une erreur car grâce à la théorie de l'offre, le marché fonctionne et s'auto équilibre suite aux modifications des facteurs de production. Ainsi David Ricardo déclare que les prélèvements fiscaux ralentissent la croissance économique réduisant ainsi les recettes fiscales. En effet, il afficha le rôle négatif des prélèvements fiscaux sur la croissance en Angleterre entre 1793 et 1815.

A l'opposer des classiques, compte tenu de l'incapacité d'obtenir un équilibre sur au moins un marché, Keynes justifie la nécessité de l'intervention de l'Etat. Il remet donc en cause l'idée de la neutralité de l'impôt. Il est donc accepté que l'impôt dérègle l'ensemble des revenus des individus, perturbe le budget des contribuables dans leur consommation car cette consommation est définie sur le revenu disponible après impôt. Ainsi, lorsqu'un gouvernement tente de prendre une mesure fiscale, de créer un impôt, de modifier ou supprimer un impôt, ceci affecte directement la production. A cet effet, il serait donc mieux d'explorer le fonctionnement des prélèvements fiscaux et d'en déduire leurs limites afin de mieux orienter les politiques fiscales à des fins souhaitées. C'est ainsi que naît la « la politique fiscale » dont la modification donne naissance aux reformes de politique fiscale questionnées dans ce papier.

Certains travaux empiriques montrent l'importance de la politique fiscale sur l'activité économique et sur le niveau de la recette fiscale collecté. Lorsque le gouvernement congolais mène une politique de décentralisation de la collète des impôts, en confiant la collecte des impôts fonciers aux chefs de chaque ville, cela augmente la conformité fiscale de 3.2 point et le revenu de 44% (Balán, et al., 2022). La réforme fiscale permettra de renforcer la modernisation du système fiscal et de lutter contre les comportements rentiers de lourdes taxes des capitaux improductifs (Brahim & Abdennasser, 2022)

Au Kenya, la politique des TIC influence positivement la collecte des recettes au sein du gouvernement du coté de Nairobi. L'étude recommande donc à la KRA et au gouvernement du comité d'augmenter leur infrastructure en TIC. Ceux-ci incluent le matériel et les logiciels de soutien à la disponibilité du réseau ; l' infrastructure TIC mondiale et universelle innovante; la conception et la mise en œuvre en temps opportun ( Amuhanda, et al., 2021). L'effet positif des reformes de politiques fiscales sur les activités économiques a été le résultat des travaux

empirique de ( Okunogbe & Pouliquen, 2022; Gale & Haldeman, 2021; Deller & al 2021 ; Taghizadeh-Hesary Yoshino, & Shimizu 2020 ; Tidjane & Nesrine 2020 ).

Par contre d'autres travaux empirique montrent la limite des reformes de politique fiscales qui suscitent un frein à la mobilisation des recettes fiscale. C'est le cas des travaux en Tanzanie, de (Fjeldstad, 1995) qui effectue une étude pour montrer l'effet de des politiques fiscales sur les recettes fiscales. Ses résultats montrent que les réformes fiscales sont inefficaces face à la généralisation des recettes fiscales. Cet échec des reformes est du non seulement à l'inefficacité des politiques de l'administration fiscale mais aussi aux exonérations fiscales et évasion fiscale.

(Choudhry, 2015), ont identifié la faiblesse de la collecte des impôts au Pakistan à travers le calcul des élasticités des différentes taxes estimées. A cet effet ils ont identifié les élasticités à court et à long terme relatives aux impôts directes et indirectes. Ils découvrent donc que les élasticités des recettes sont faiblement supérieur à un, tandis qu'elles devraient être largement supérieure à un dans un pays en développement. La catastrophe des résultats se relève où les élasticités des recettes issus des droits de douanes et des droits d'accise sont incontestablement inférieurs à l'unité. Ce qui explique l'inefficacité des politiques fiscales.

Pour analyser l'efficacité des reformes de la politique fiscale, la littérature fait appel deux principaux concepts. Le concept de flottabilité, qui captent l'ensemble des modifications (taux discrétionnaire et politique d'augmentation de l'assiette) et celui de l'élasticité fiscale qui capte seulement les effets discrétionnaires (Mansfield, et al., 1968). Le modèle agrégé de Mansfield définit l'élasticité globale comme la moyenne pondérée de la somme des élasticités relatives aux différents impôts individuels réagissant différemment aux modifications des revenus. Par ailleurs (Acharya, 2013) définit l'élasticité comme la variation en pourcentage des recettes fiscales engendrées par la variation en pourcentage du PIB. Selon (Alinsato & Alakonon, 2019) l'élasticité des recettes indirectes des pays de l'UEMOA sont sensibles aux chocs exogènes.

L'Afrique a connu un progrès dans l'augmentation des recettes fiscales non liés aux ressources naturelles au cours des deux dernières décennies. Le ratio recette fiscale sur PIB calculé sur la base des recettes sans cotisation sociale ni les ressources naturelles y compris a connu une évolution en passant de 11% à 15% entre l'année 2000 et 2015 (Coulibaly & Gandhi, 2018). Les réformes de mesures de politiques fiscales prises au cours des années 1990 et 2000 ont joué

un rôle important dans l'amélioration de la collecte des recettes (Fossat & Bua., 2013; Kloeden, & Platen, 2011).

De plus les programmes ont été adoptés dans le but de perfectionner les services rendus aux usagers, d'introduire la taxe sur la valeur ajoutée dans plusieurs Etats, et d'instaurer l'extension du système de déclaration électronique ; autant de réformes sont mises en places pour faciliter la mobilisation des recettes fiscales ( OECD/ATAF/AUC, 2017). Il y a eu aussi la conception et l'installation de nouvelles agences fiscales semi-autonomes dans de nombreux pays, toujours dans la dynamique d'améliorer la mobilisation des impôts non liés aux ressources naturelles (Ebeke, et al., 2016). Dans d'autre nation compte tenu des caractéristiques nationales, les gouvernants décident de supprimer les exonérations fiscales et ou de reconsidérer le code d'investissement afin de promouvoir l'exécution des réformes fiscales spécifiques à la statue des petites et moyen entreprises (FMI, 2018).

Malgré ces efforts, le ratio recettes fiscales sur PIB reste et demeure faible, environ 15 %, en Afrique subsaharienne qui a l'un des ratios les plus faibles au monde, largement inférieur à la moyenne de 24 % des pays de l'OCDE (Coulibaly & Gandhi, 2018). Le Bénin n'est pas en dehors de ces différentes reformes ce qui fait que son ratio recette fiscale sur PIB est passé de plus de 10% en 2010 à moins de 11,6 % à nos jours. Depuis les reformes communautaires et les projets de signature de partenariat économique au niveau de l'UEMOA, il existe un indicateur qui recommande que les recettes de fiscalité intérieure représentent au moins 55% des recettes totales (Document de travail DGI, 2020). Et ce n'est qu'à partir de 2017 que le Bénin a atteint ce quota.

L'administration fiscale béninoise met également en place de nouvelles mesures de politique fiscale tels que : la réduction du minimum de la Taxe professionnelle synthétisée (TPS) de 400000 Fr CFA à 150000 Fr CFA, l'assujettissement à la TVA sur option pour les PME<sup>1</sup>, le remboursement immédiat des crédits de TVA pour les biens d'investissement de plus de 40 millions de Fr CFA TTC, la réduction du taux de l'impôt pour les investisseurs non domiciliés au Bénin de 10% à 5% , puis de 7% à 5% et pour les sociétés cotées en bourse (Rapport, GDI 2021). Les efforts de mobilisations des recettes fiscales doivent persister afin que le Bénin

---

<sup>1</sup> Petits et moyens entreprises

puisse se conformer à l'exigence des ODD, d'une part, et de maintenir son niveau de recette fiscale intérieure au-dessus des 55% des recettes fiscales totales.

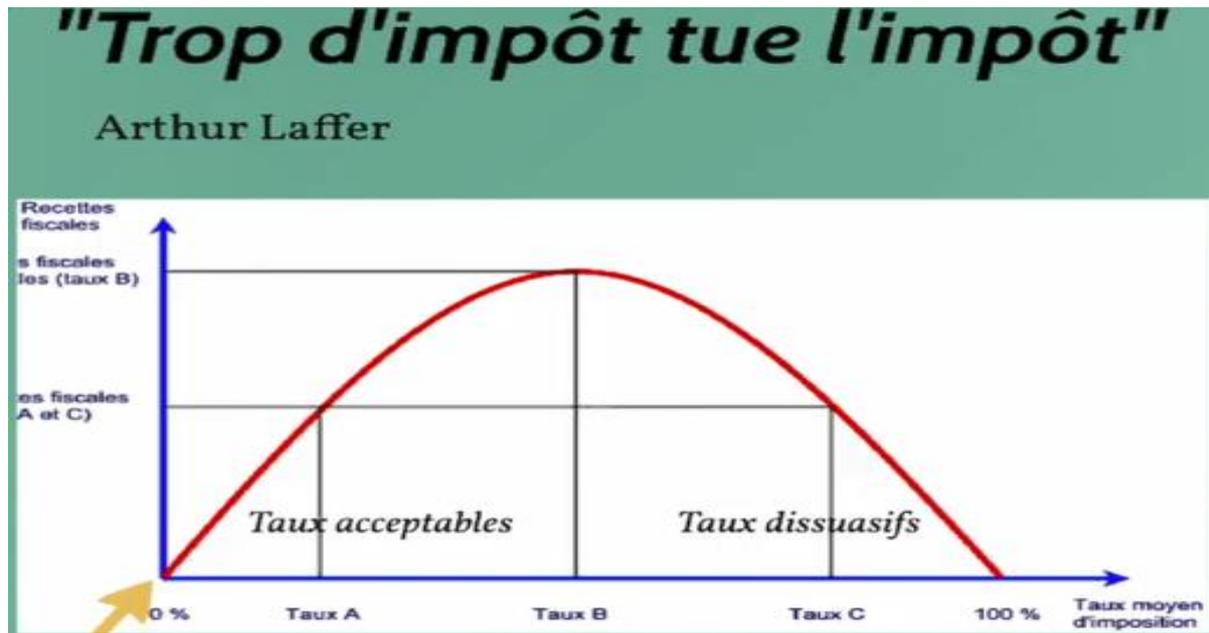
Ces constats stipulent la question de savoir qu'elle est l'impact des politiques fiscales sur les recettes fiscales au Bénin ? L'objectif de notre étude est de déterminer l'impact des réformes de politique fiscale sur les recettes fiscales au Bénin. Nous utilisons la méthode d'indice de Divisia pour atteindre notre objectif. Ce papier est organisé comme suite : dans un premier temps, l'étude évalue la performance de chaque catégorie d'impôt en déterminant leur flottabilité et élasticité respectives avant les politiques en vigueur. Dans un second temps, elle détermine la flottabilité et l'élasticité respective après la mise sur pieds des politiques en vigueur puis enfin, elle détermine aussi la flottabilité et l'élasticité respective en période combinée pour procéder à une étude comparative et finir par des recommandations.

## **1. Revue de littérature**

### **1.1 Théorie du choix publique : Taux d'imposition et base imposable**

Le revenu maximum des recettes fiscales que l'administration fiscale collecte serait donc fonction de la base imposable et de la structure des taux d'impositions. Ainsi toute la thèse de ( Brennan & Buchanan, 1980) se repose sur le maximum de recettes fiscales ce qui rejoint l'idée de Laffer selon laquelle les recettes prélevées croissent avec le taux d'imposition pour atteindre son maximum en  $R^*$ . A ce stade toute augmentation du taux d'imposition réduit le rendement fiscale et crée des effets désincitatifs de l'impôt tels que : l'évasion, la fraude fiscale etc.. ( Brennan & Buchanan, 1980) émet l'hypothèse que les contribuables exercent les mêmes activités et que le fisc devrait fixer le taux d'imposition sur l'assiette large afin de mobiliser le maximum de recette fiscale. Cette manière de définir le taux d'imposition, va à long terme décourager les petites assiettes. Ainsi les travaux de ( Brennan & Buchanan, 1980) se heurtent à la limite de des travaux de Laffer, pour lesquels le taux d'imposition optimal n'a jamais pu être défini.

Figure 1 : Courbe de Laffer



Source : (Lacoude, 2018)

Le long de la courbe de Laffer se retrouvent deux taux préoccupants qui engendrent un même niveau de recettes. Tc et Ta avec Tc largement supérieure à Ta.

A l'opposé de ( Brennan & Buchanan, 1980), (Hettichs & Winer, 1988) conscients du fait que les contribuables développent différentes caractéristique économique et politique, trouvent donc que l'Etat fera mieux de choisir N taux d'imposition  $t_i$  de manière à ce que le bénéfice marginal d'un franc additionnel des dépenses publiques soit égale au cout de marginal d'un franc additionnelle de la recette fiscale. Par ailleurs, les individus pratiquent plus activités. Si on suppose que chaque individu exerce J activités alors le cout politique marginal s'égalise à chacune des J activités. Plus précisément ce cout s'égalise à N individus\*J activités soit un structure fiscale complexe NJ comprenant un grand nombre de bases imposables affectés de leurs taux d'imposition respectifs.

## 1.2 Exonération, exemptions et les déductions fiscales pour la maximisation des recettes fiscales

Selon (Tanzi & Zee, 2001), la maximisation des recettes fiscales requiert la mise en place du système exonérations personnelles, de nombreuses exemptions, et des déductions en faveur des contribuables à haut revenu (l'exemption des plus-values, les déductions d'imposition sur les dépenses d'éducation et de santé, l'application d'un taux d'imposition minimal pour les

revenus financiers). L'allègement fiscal à travers les déductions est un exemple incontestable car augmente généralement au fur et à mesure que la tranche du revenu augmente. Par ailleurs, Laffer stipule que « trop d'impôt tue l'impôt », pour alléger donc le haut taux d'imposition, serait commode de réduire le taux d'imposition nominal, réduire nombre de tranches d'imposition, réduisant ainsi les exemptions et les déductions. Le principe d'équité fiscale d'Adam Smith nécessite une structure fiscale avec un minimum de taux nominaux ou une structure fiscale où les déductions remplacent les crédits d'impôt qui bénéficie également aux contribuables de toutes les tranches d'imposition.

### **1.3 Les résultats des travaux empiriques et controverse**

En Ouganda, suite à une vaste réforme fiscale, le revenu des personnes à niveau de salaire élevé a été affecté d'un fort taux d'imposition marginal en 2012. Ainsi l'étude de l'impact de cette réforme sur le revenu des particuliers sur les revenus des salariés et les recettes fiscales révèle que l'élasticité du revenu imposable est élevée par rapport aux pays développés. (Bertinelli & Bourgain, 2016).

L'approche différence-indifférence et les données du registre fiscal ougandais de 2010 à 2015 ont rendu possible cette analyse. Ainsi, les réformes fiscales affectent significativement et positivement les recettes bien que les réponses comportementales des contribuables restent significatives (Jouste, 2022).. Le modèle autorégressif à décalage distribué appliqué aux techniques des moindres carrés ordinaires dynamiques et des moindres carrés entièrement modifiés a été utilisé sur une série chronologique allant de 1980 à 2018. Le résultat de l'analyse montre que les recettes fiscales et leurs déterminants sont co-intégrés, ainsi les réformes fiscales ont un impact positif et significatif sur les recettes fiscales au Ghana. (Kamasa, et al., 2022).

La méthode des MCO appliquée sur une série chronologique trimestrielle allant de 2009 à 2018 Zimbabwe au ainsi que les estimations de flottabilité ont permis de déterminer les forces et les faiblesses de l'impôt sur les sociétés à l'aide d'un modèle de logarithmique double. Le résultat issu des estimations révèle que l'impôt sur les sociétés est statistiquement significatif de l'augmentation du PIB. (Jeketera & Chamisa, 2022) .

Au Pakistan, une étude sur le dynamisme fiscal a été menée sur la période de 1974-75 à 2003-04. Les résultats de l'estimation des élasticités et des flottabilités de certains impôts à l'aide de

la technique vectorielle autorégressive (VAR) et l'indice Divisia (DI) montrent que l'élasticité des recettes totales par rapport aux PIB et par rapport aux PIB non agricole est inférieure à un. Les résultats montrent de manière spécifique que la taxe sur les ventes améliore les revenus ; le retranchement de la retenue à la source engendre un faible coefficient ; la baisse de droit de douanes et d'accises conduit à la perte des revenus issus de taxe de vente sur les importations et les fabrications. (Biques, 2004).

Eu égard des réformes économiques de l'année 1990 et des modifications ultérieures de la loi sur l'impôt sur le revenu dans le but de rationaliser le système fiscal de l'Inde, (Gupta, 2009) a tenté d'évaluer la réactivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 1980-81-05 à 2006-2007 avec les différents indicateurs tels que : le revenu national, le PIB hors produits agricoles, le PIB au coût des facteurs. Ainsi, ses résultats montrent que les réformes fiscales introduites par l'Etat affectent positivement et significativement la réactivité de la taxe sur le revenu des personnes physiques, accroissent les recettes fiscales et le revenu national.

Malgré la mise en place des réformes fiscales par le gouvernement du Sénégal entre 1970 et 2014, la littérature met moins l'accent sur ses réformes en termes de déterminant des recettes fiscales. Ceci suscite l'attention de (Ndiaye, 2019) a porté sa réflexion sur l'effet des réformes sur les performances des recettes fiscales au Sénégal. L'auteur utilise les méthodes d'estimations telles que les MCO ; les moindres carrés à itérativement répondre ainsi que les moindres carrés à double étapes à variable instrumentale pour montrer l'intérêt crucial des réformes de la fiscalité et celles des institutions sur les recettes fiscales.

Contrairement aux résultats précédents, certains auteurs trouvent que les réformes fiscales affectent aussi négativement les recettes fiscales. C'est le cas en 2012, en Sierra Leone où les résultats de l'étude sur la période 1977 à 2009 montrent que les estimations de flottabilité sont supérieures aux estimations d'élasticité, de plus, les élasticités statiques à long terme ne sont supérieures aux élasticités à court terme. Les résultats ont aussi révélé qu'au cours de la période d'étude, le système fiscal était inélastique et que les mesures discrétionnaires furent efficaces pour la mobilisation supplémentaires des recettes fiscales (Ibrahim & Kargbo, 2012).

Compte tenu des réformes fiscales présentées dans le rapport de la commission présidentielle que sont : la mise en place d'un faible taux et d'une assiette large en Tanzanie, (Fjeldstad,

1995) effectue une étude pour montrer l'effet de ces politiques fiscales sur les recettes fiscales. Pour ce faire l'auteur examine la structure fiscale et détermine la flottabilité et l'élasticité des différentes taxes sur les données de la période de 1979-80 à 1989. Les résultats issus de la régression montrent que les réformes fiscales sont inefficaces face à la généralisation des recettes fiscales. Cet échec des réformes est dû non seulement à l'inefficacité des politiques de l'administration fiscale mais aussi aux exonérations fiscales et évasion fiscale. Par ailleurs, certains résultats sont mitigés.

Au Kenya, une étude ayant pour objectif de déterminer l'effet des réformes fiscales, sur le dynamisme et l'élasticité fiscale exploite la méthode de régression sur une série chronologique allant de 1963-2010. Les résultats à l'aide de la méthode d'ajustement proportionnel montrent la quintessence des programmes de modernisation de l'administration fiscale et des réformes de taxation dans le système fiscal du Kenya. Mais, malgré cet effet positif, les résultats révèlent aussi que les réformes ne gèrent pas encore suffisamment de recettes fiscales pouvant faire face aux dépenses publiques. (Omondi, et al., 2014).

(Neisser, 2021) effectue une étude spécifique lui permettant de comprendre la variabilité des élasticités des revenus imposables dans la littérature. L'auteur parvient donc à s'informer sur 61 travaux empiriques donc 37 furent des articles publiés et les autres les rapports et contenant en tout 1720 estimations. Il utilise la méthode de meta-régression et découvre que les élasticités ne sont pas fixes et qu'elles varient selon les facteurs caractérisant le contexte d'étude et le choix de spécification empirique.

## **2. Méthodologique**

### **2.1 Choix et description des variables et sources des données**

Les données utilisées dans ce papier sont issues de la Direction Générale des Impôts du Bénin (DGI) et des sites de données World Development Indicator (WDI), United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNIWIRED), et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Nous décrivons nos variables comme suit :

**Produit Intérieure Brute (PIB) :** Le Produit intérieur brut (PIB) est connu en tant qu'indicateur économique mesurant l'ensemble des richesses générées dans une nation au cours d'une période donnée. Il est souvent choisi par plusieurs auteurs comme proxy de l'assiette fiscale totale (Muriithi & Dismas 2003; Biques, 2004; Ayoki, et al.,2005;Kusi, 1998; Choudhry, 1979, 2015)

**Taxe sur la valeur ajustée (TVA) :** Introduit en 1991, elle est considérée comme l'impôt phare au Bénin, et payée par le dernier consommateur et collecté par les consommateurs légaux tels que les entreprises.

**Consommation Finale Privée (CFP):** est un agrégat économique, représentant l'ensemble des consommations des unités privées choisi comme proxy pour capter la base imposable de la taxe sur les valeurs ajoutées (Ayoki, et al.,2005 ; Muriithi & Dismas 2003; Choudhry 1979, 2015)

**Taxe sur les Exportation (Texp):** représente l'ensemble des taxes à l'exportation, spécialement touché par les reformes communales.

**Marchandises Exportées (MarExp):** c'est l'ensemble des marchandises exportées et représente un proxy pouvant capter l'assiette fiscale de la Taxe sur l'exportation (Choudhry, 1979, 2015)

**Taxe sur les Importations (Timp):** représente l'ensemble des taxes à l'importation spécialement touché par les reformes communales.

**Marchandises Importés (MarImp)** (Choudhry,1979, 2015; Biques, 2004): c'est l'ensemble des marchandises exportées et représente un proxy pouvant capter l'assiette fiscale de la Taxe à l'importation.

**Taxe sur les Biens et Service (TBS):** c'ensemble des taxes collectées sue toutes sorte de biens et services.

**Consommation finale (CF):** est un agrégat économique qui représente l'ensemble des consommations en bien et service des contribuables. Elle est un proxy de base imposable de la Taxe sur les Biens et Service.

**Impôts sur la revenue des Personnes Physiques (IRPP):** est un impôt direct prélevé sur tout revenu des personnes physiques.

**Taxe sur le Salaire et Mains D'Œuvre (TSME):** l'ensemble des taxes collectées, sur le salaires des fonctionnaires et la main d'œuvre.

**Revenu Disponible Brute (RDB) :** (Bozio & Guillot, 2015 ; Blanchet, et al., 2015): c'est un agrégat économique qui sert de proxy à, l'assiette fiscale de l'Impôts sur la revenue des Personnes Physiques et celle de la Taxe sur les Salaire et Mains d'œuvre.

**Impôts sur les Sociétés (IS):** c'est l'ensemble des impôts collectés sur les différentes sociétés. Cet impôt a connu, en termes de réforme fiscale, il est affecté par de nombreuses exonérations et réduction du taux d'imposition.

**Valeur Ajoutée Brute (VAB):** est un agrégat économique utilisé comme proxy pour capter la base imposable de l'impôt sur la société. Nous avons choisi cet indicateur en lieu et place de l'Excédent Brute d'Exploitation utilisé par (Bozio & Guillot, 2015 ;Blanchet, et al., 2015 ; BM, 2018.) Elle correspond à la ressource d'exploitation dégagée par l'entreprise sur une période d'activité. Il s'agit de la part de la valeur ajoutée produite qui revient à l'entreprise et aux apporteurs de capitaux.

Les valeurs des variables est en données courante, devise locale (Fr CFA), seules les valeurs des marchandises importées et exportées sont trouvées en dollars et nous les avons converti en devise locale (Fr CFA). Les taxes sur les importations et exportations provenant du site d'UNIWIDER sont en pourcentage du PIB, nous les avons calculés en valeur réel sachant la valeur réelle du PIB collectée du site WDI. Les données couvrent la période de 1998 à 2020.

## **2.2 Présentation et Spécification du modèle**

La recette fiscale d'une nation est décomposée en plusieurs recettes fiscales qui affectent sa croissance et sa stabilité. Dans les pays en développement, il est impératif de mobiliser les recettes fiscales pour financer les dépenses publiques. A cet effet l'augmentation de la productivité des revenus devient un nécessaire pour un meilleur système fiscal (Kusi, 1998). Cette productivité suscite en amont des modifications discrétionnaires du taux d'imposition, de la réglementation des taxes et aussi des modifications des assiettes fiscales. La productivité est

mesurée à l'aide de deux concepts traditionnels que sont la flottabilité fiscale qui capturent l'ensemble des modifications (taux discrétionnaire et politique d'augmentation de l'assiette) et l'élasticité fiscale qui capture seulement les effets discrétionnaires (Mansfield, et al., 1968).

### 2.3 Concepts théoriques de l'élasticité et de la flottabilité fiscale

La flottabilité fiscale capture l'ensemble des modifications (taux discrétionnaire et politique d'augmentation ou exonération de l'assiette) tandis que l'élasticité fiscale capture seulement les effets discrétionnaires (Mansfield, et al., 1968). Ces deux concepts sont donc nécessaires pour une étude d'évaluation de l'efficacité de la structure fiscale suite aux variations du PIB et des DTM. Le concept élasticité fiscale est désigné pour les cas de prévision des effets de politiques budgétaires sur l'économie (Acharya, 2013). Ainsi, selon (Kopczuk, 2003) l'analyse des DTM permet de démontrer que l'élasticité de l'assiette déclarée n'est pas un paramètre source mais dépend fortement de la modification des DTM dont l'évaluation est nécessaire. Pour (Haughton, 1998) la flottabilité fiscale connaît une variation chaque année, il faudrait donc la calculer sur une période de cinq ou dix ans afin de s'assurer de la robustesse des résultats d'estimation.

Eu égard de ses détails précédents et compte tenu de nos objectifs spécifiques, notre méthodologie de recherche serait organisée en deux parties. Dans un premier temps nous allons présenter la méthodologie pour estimer la flottabilité des différents impôts et dans un second temps expliciter celle adaptée pour l'estimation des élasticités des différentes taxes dans notre contexte.

### 2.4 Méthodologie pour l'estimation de la flottabilité des impôts

La fonction multiplicative de Singer (1968) est spécifiée pour estimer la flottabilité. Le modèle de base de cette fonction est sous la forme :

$$RT = e^{\alpha} Y^{\beta} e^{\varepsilon} \quad (1)$$

Où  $RT$  représente la recette fiscale totale,  $Y$  son assiette fiscale qui est le produit intérieur brut (PIB) ;  $\alpha$  est la constante ;  $\beta$  est le paramètre qui capture la flottabilité ;  $e$  est le nombre naturel et  $\varepsilon$  le terme d'erreur stochastique lié aux erreurs de spécification et de mesure des variables. Ce modèle est précédemment utilisé dans les travaux de (Rao, 1985; Rao & Delhi, 2005 ;

Ademola, 1997; Nelson & Wawire, 2000; Nelson & Wawire, 2011) pour mesurer la productivité de la taxe. En linéarisant l'équation (1) on a :

$$\log RT = \log e^{\alpha} Y^{\beta} e^{\varepsilon} \quad (2)$$

$$\log RT = \log e^{\alpha} + \log Y^{\beta} + \log e^{\varepsilon} \quad (3)$$

$$\log RT = \alpha \log e + \beta \log Y + \varepsilon \log e \quad (4)$$

Avec  $\log e = 1$  et  $Y = PIB$  on a :

$$\log RT = \alpha + \beta \log PIB + \varepsilon \quad (5)$$

Soit :

$$\ln RT_t = \beta_0 + \beta_1 \ln PIB_t + \mu_t \quad (6)$$

Est l'équation à estimer pour la détermination de la flottabilité des recettes individuelles dans ce papier

Où  $RT_t$  représente la recette fiscale totale au temps t, PIB son assiette fiscale qui est le produit intérieur brut (PIB) au temps t ;  $\beta_0$  est le terme constant ;  $\beta_1$  est le paramètre qui capture la flottabilité ; et  $\mu_t$  le terme d'erreur stochastique au temps t lié aux erreurs de spécification et de mesure des variables.

Après cette première étape de détermination de la flottabilité des taxes individuelles, nous passons à la procédure de détermination des élasticités fiscales individuelles. Pour ce fait, nous présentons la méthodologie pour l'estimation de l'élasticité des impôts.

## 2.5 Méthodologie pour estimation de l'élasticité des impôts

Selon (Mansfield, 1972) un modèle agrégé permet de représenter l'élasticité des recettes fiscales totales par rapport au revenu sous forme d'un nombre unique. Ainsi, analyse l'élasticité globale revient à évaluer l'élasticité fiscale individuelles. Car le modèle agrégé définit l'élasticité globale comme la moyenne pondérée de la somme des élasticités relative aux différents impôts individuels réagissant différemment aux modifications des revenus. Ces élasticités sont définies comme suit :

*Elasticité de la recette fiscale totale par rapport au REVENU:*

$$E_{T_t Y} = \frac{\Delta T_t}{\Delta Y} * \frac{Y}{T_t} \quad (7)$$

*Elasticité de la kième recette fiscale individuelle par rapport au REVENU:*

$$E_{T_k Y} = \frac{\Delta T_k}{\Delta Y} * \frac{Y}{T_k} \quad (8)$$

*Elasticité de la kième recette fiscale individuelle par rapport à la base imposable :*

$$E_{T_k B_k} = \frac{\Delta T_k}{\Delta B_k} * \frac{B_k}{T_k} \quad (9)$$

*Elasticité de la kième base imposable individuelle par rapport au REVENU :*

$$E_{B_k Y} = \frac{\Delta B_k}{\Delta Y} * \frac{Y}{B_k} \quad (10)$$

Avec :

$T_k$  : la recette fiscale total

$T_k$  : la kième recette fiscale individuelle

$Y$  : le revenu (PIB)

$B_k$  : l'assiette fiscale de la kième recette fiscale

$\Delta$  : le changement discretionnaire de la variable qui lui est associée

Au vu de ces définitions de l'élasticité, dans un système de n impôts, on a :

$$E_{T_t Y} = \frac{T_1}{T_t} \left( \frac{\Delta T_1}{\Delta Y} * \frac{Y}{T_1} \right) + \dots + \frac{T_k}{T_t} \left( \frac{\Delta T_k}{\Delta Y} * \frac{Y}{T_k} \right) + \dots + \frac{T_n}{T_t} \left( \frac{\Delta T_n}{\Delta Y} * \frac{Y}{T_n} \right) \quad (11)$$

Dans l'équation (7) on remarque que l'élasticité des recettes totales par rapport au revenu est la somme pondérée des élasticité fiscale de chacune des taxes avec les pondérations qui représentent le rapport de taxe individuelle sur la recette fiscale totale. Par ailleurs de chaque impôt individuel peut aussi se décomposer en produit des élasticité de la taxe par rapport à sa base imposable et de l'élasticité de l'assiette par rapport au revenu.

Soit :

$$E_{T_t Y} = \left( \frac{\Delta T_k}{\Delta B_k} * \frac{B_k}{T_k} \right) * \left( \frac{\Delta B_k}{\Delta Y} * \frac{Y}{B_k} \right) \quad (12)$$

En combinant les équations (7) et (8) on a :

$$E_{T_t Y} = \frac{T_1}{T_t} \left[ \left( \frac{\Delta T_1}{\Delta B_1} * \frac{B_1}{T_1} \right) * \left( \frac{\Delta B_1}{\Delta Y} * \frac{Y}{B_1} \right) \right] + \dots + \frac{T_k}{T_t} \left[ \left( \frac{\Delta T_k}{\Delta B_k} * \frac{B_k}{T_k} \right) * \left( \frac{\Delta B_k}{\Delta Y} * \frac{Y}{B_k} \right) \right] + \dots + \frac{T_n}{T_t} \left[ \left( \frac{\Delta T_n}{\Delta B_n} * \frac{B_n}{T_n} \right) * \left( \frac{\Delta B_n}{\Delta Y} * \frac{Y}{B_n} \right) \right] \quad (13)$$

Cette équation montre que l'élasticité de la recette fiscale totale par rapport au revenu est le produit de l'élasticité de l'impôt à sa base et de l'assiette au revenu pour chaque type d'impôt individuel pondérée par le poids de chaque impôt contenant dans le système fiscale de n taxes. Deux méthodes traditionnelles permettent d'estimer les élasticités fiscales : nous avons les données historiques des taxes en séries time (HTSTD) ajustées aux mesures discrétionnaires des taxes (DTM) et les données historiques des taxes en séries time (HTSTD) non ajustées mais tenant compte des tendances temporelles ou des variables fictives comme proxy aux mesures discrétionnaires des taxes (Kusi, 1998).

On utilise deux techniques d'estimation pour les données historiques des taxes en séries time (HTSTD) à savoir : la technique de l'ajustement proportionnel (PA) soit la structure à taux constant (CRS). Ces techniques sont les meilleurs techniques d'estimation des élasticités fiscales mais compte tenu de la difficulté de d'obtenir les données ajustées des recettes fiscale dans les pays en développement et principalement au Bénin, nous adoptons la méthode des données historiques des taxes en séries time (HTSTD) non ajustées. Cette méthode aussi s'applique selon deux différentes techniques : La méthode d'Indice de Divisia de (Choudhry, 1979) et la méthode de ( Sheetal & Wolf, 1973 ; Artus, 1974) intégrant les variables muettes comme proxy des DTM. Face aux difficultés d'obtenir les variables muettes, nous choisissons la méthode d'Indice de Divisia de (Choudhry, 1979) que nous développons, dans les lignes suivantes au fin d'application de détermination des élasticités fiscales dans ce papier.

## **2.6 La méthode d'Indice de Divisia de Choudhry (1979)**

Nous choisissons cette méthode contenu de l'indisponibilité des données sur les les données historiques des taxes en séries time (HTSTD) ajustées aux mesures discrétionnaires des taxes (DTM) qui aurait données un meilleur résultat de recherche. La Methode d'Indixe de Divisia (DIM utilise les données historiques des taxes en séries time (HTSTD) non ajustées mais, elle tient compte des tendances temporelles ou des variables fictives comme proxy aux mesures discrétionnaires des taxes.

Dans la Méthode d'Indice de Divisia (DIM) les tendances temporaires sont introduites dans les fonctions de recettes fiscales et dans les fonctions des assiettes fiscales comme représentés dans les expressions suivantes qui représentent notre équation d'estimation des DTM :

$$\log D(n) = \log \left[ \frac{T(n)}{T(0)} \right] - \sum_{i=1}^k B_i \log \left[ \frac{B_i(n)}{B_i(0)} \right] \quad (14)$$

Avec :  $D(n)$  représentant l'index des mesure discrétionnaires des taxes.

Après l'estimation des DTM, nous estimons l'élasticité fiscale par suivante équation (15) :

$$E_t = Z_t - \frac{\log D(n)}{\log \frac{B_i(n)}{B_i(0)}} \quad (15)$$

Avec :

$E_t$  : l'élasticité fiscale

$Z_t$  ; la flotabilité de la taxe obtenue de la regression

*logathemerique de la taxe actuel sur le PIB obtenue de l'équation (6)*

$$\frac{\log D(n) : \text{l'indice de divisia}}{\frac{\log B(n)}{B(0)}} :$$

*indice de la croissance de la base imposable*

*i represente les differentes bases utilisées dans le cadre de notre étude*

NB: l'équation 7 à 13 décrit l'élasticité fiscale par rapport à la l'assiette fiscale d'une part et par rapport au PIB d'autre part. L'équation 6 se spécifie comme suite pour chaque estimation de la flotabilité des impôts individuels :

$$\ln T\_recetFiscal_t = \beta_0 + \beta_1 \ln PIB_t + \mu_t \quad (16)$$

$$\ln TBS_t = \beta_0 + \beta_1 \ln CFP_t + \mu_t \quad (17)$$

$$\ln TVA_t = \beta_0 + \beta_1 \ln CFP_t + \mu_t \quad (18)$$

$$\ln IRPP_t = \beta_0 + \beta_1 \ln RDB_t + \mu_t \quad (19)$$

$$\ln IS_t = \beta_0 + \beta_1 \ln VAB_t + \mu_t \quad (20)$$

$$\ln Texp_t = \beta_0 + \beta_1 \ln Mexp_t + \mu_t \quad (21)$$

$$\ln DTimp_t = \beta_0 + \beta_1 \ln Mimp_t + \mu_t \quad (22)$$

$$\ln TSM_t = \beta_0 + \beta_1 \ln RDB_t + \mu_t \quad (23)$$

**3. Présentation et analyses des résultats d'estimations**

Avant toute analyse d'une série chronologique, il est recommandé en économétrie des séries temporelles de passer en premier lieu au test de stationnarité de chaque variable intervenant dans l'analyse de la série chronologique.

*Table 1: Résultats du test de stationnarité*

	Lrf	LTBS	LTVA	LIRPP	LIS	LTextp	LDTimp	L TSM
Statistique	8.600***nc	4.552***nc	3.147***nc	3.885***nc	2.607***nc	-1.345*drift	2.433**nc	3.356***nc
ADF	I(0)	I(0)	I(0)	I(0)	I(0)	I(0)	I(0)	I(0)

**Résultats de stationnarité**

NB : \*\*\* significativité à 1%

\*\* significativité à 5%

\* significativité à 10%

I(0) indique la stationnarité en niveau des différentes variables

*Table 2: Résultats des estimations de la flottabilité de chaque impôt sur 1998-2020 (1), 1998-2010 (2), 2011-2020 (3)*

	Lrf			LTBS			LTVA			LIRPP		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
LPIB	1.16*** (589.94)	1.05*** (92.48)	1.40*** (114.90)	1.52*** (831.84)	1.34*** (140.00)	1.73*** (137.79)	1.56*** (949.56)	1.48*** (163.15)	1.58*** (81.84)	1.56*** (273.82)	1.34*** (43.09)	2.11*** (52.32)
	LIS			LTextp			LDTimp			L TSM		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
LPIB	0.85*** (169.32)	0.71*** (32.27)	1.35*** (31.82)	2.05** (6.26)	3.70** (17.69)	-	0.73*** (242.94)	1.01*** (239.66)	1.00*** (138.96)	0.97*** (118.78)	0.98*** (128.78)	1.33*** (40.76)

**Résultats de stationnarité**

NB : \*\*\* significativité à 1%

\*\* significativité à 5%

\* significativité à 10%

Toutes les variables étant stationnaires en niveau, on peut appliquer les MCO pour la régression du modèle.

*Table 3: les élasticités calculées sur la période de 1998 à 2020 à l'aide de l'indice de Divisia*

Taxes	Flottabilité	Elasticités			Différence Flottabilité Et Elasticités de la taxe au revenu
		Taxe au revenu	Taxe à la base	Base au revenu	
Taxe sur les biens et service (TBS)	1.52***	1.10	1.30	0.85	0.42
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1.56***	1.09	1.37	0.80	0.47
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	1.56***	.86	1.21	0.71	0.70

Impôt sur les sociétés (IS)	0.85***	.71	.66	1.07	0.14
Droit de taxe à l'exportation (Texp)	2.05***	2.05	.91	2.25	0
Droit de taxe à l'importation (DTimp)	0.73*	.50	.25	2	0.23
Impôt sur salaire et main d'œuvre (TSM)	0.97**	.27	.41	0.65	0.70
Totale des recettes fiscales	1.1573***	1.07	-	-	0.8

**Résultats des estimations** NB : \*\*\* significativité à 10%  
 \*\* significativité à 5%  
 \* significativité à 1%

### **Période combinée**

Les résultats de la table 3, p.20 représentent les élasticités de la structure fiscale béninoise. A cet effet, nous notons que l'élasticité de la structure fiscale béninoise est de 1.07. Cela signifie qu'à chaque fois que le PIB varie de 1%, les recettes fiscales varient de 1.07%. Ce résultat est contraire celui (Muriithi & Dismas, 2003). Le résultat l'élasticité fiscale de ces derniers, donne 0.64. Ce qui signifiait que le système fiscale du Kenya sur la période combinée de 1973–1999 étaient inélastique. Les recettes fiscales au Bénin connaissent ainsi une évolution croissante au cours de la période combinée. Ce qui signifie que ces recettes fiscales individuelles sont élastiques. Economiquement, les recettes fiscales sont sensibles aux reformes engagées par l'administration béninoise.

Au cours de la même période, les élasticités de la taxe sur les biens et service (TBS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), respectivement 1.10 et 1.09, sont sensiblement égales et de faiblement élastiques. Quant au droit de taxes à l'exportation, elle a une forte élasticité impôt / revenu de 2.05. Cette forte élasticité a permis au système fiscal global de se maintenir élastique. Par contre les impôts individuels tels que l'IRPP, l'IS, le DTimp et la TSM sont respectivement de façon descendante en terme du coefficient d'élasticité, égale à 0.86, 0.71, 0.5, et 0.27. Ces résultats contradictoires, nous permet de comprendre que de manière générale, sur la période combinée, les impôts individuels tel que la TVA, et la TBS et représentent le cœur de la fiscalité béninoise.

***Table 4 : les élasticités calculées sur la période de 1998 à 2010 à l'aide de l'indice de Divisia (avant les reformes)***

Taxes	Flottabilité	Elasticités
-------	--------------	-------------

		Taxe au revenu	Taxe à la base	Base au revenu	Différence Flottabilité Et Elasticités de la taxe au revenu
Taxe sur les biens et service (TBS)	1.34***	1.16	1.38	0.84	0.18
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1.47***	1.93	2.23	0.86	(0.46)
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	1.34***	.64	-.43	1.48	0.7
Impôt sur les sociétés (IS)	.70**	.78	.81	0.96	(0.8)
Droit de taxe à l'exportation (Texp)	3.70**	3.84	1.97	1.94	(0.14)
Droit de taxe à l'importation (DTimp)	1.00***	1.04	.60	1.73	(0.04)
Impôt sur salaire et main d'œuvre (TSM)	.98***	.28	-.12	2.33	0.7
Totale des recettes fiscales	1.05***	1.22	-	-	(0.17)

Résultats des estimations \*\*\* significativité à 1%

\*\* significativité à 5%

Les résultats de la table4,p.21, présentent, la réactivité de la structure fiscale béninoise entre 1998 et 2010, bien avant que les réformes fiscales ne soient initiées et mises en application. Contrairement à nos attendements, sous la base des données chronologiques fournies par la Direction Générale des Impôts, il ressort que la structure fiscale dans sa globalité est légèrement plus élastique dans cette période que dans la période combinée. En effet les taxes individuelles qui ont permis le niveau élevé du coefficient d'élasticité de la structure fiscale à cette période sont : la TBS, la TVA, les DTimp et Dtexp avec les élasticités impôt–revenu respective de, 1.16, 1.93, 1.04, 3.84 parmi lesquels la TVA est la plus élastique. Ce résultat, justifie que depuis la création des impôts et taxes béninoises, la TVA reste et demeure, le meilleur générateur des recettes fiscales béninoises. Mais, nous ne perdons pas des yeux, l'élasticité globale de la structure fiscale qui est de 1.22 supérieure à la flottabilité de 1.05. Ceci dévoile l'inefficacité de la structure fiscale, même, si les l'élasticités est supérieure à 1.

Les recettes individuelles, telles que l'IRPP, l'IS et la TSM sont inélastiques sur la période avant reformes avec les coefficients respectifs 0.64, 0.78, 0.28. Conformément aux résultats de (Chaudhary, et al., 2001), ce résultat justifie l'inefficacité de la structure fiscale sur cette période et relève les difficultés de recouvrement des impôts aux seins des sociétés. C'est ainsi que se dévoile les comportements d'évasion et de la fraude fiscale des entreprises. La faible élasticité impot-revnu de la TSM transparait le niveau élevé des entreprises qui opérait dans l'informelle et ne déclarent point leurs employeurs afin de faciliter la mobilisation de la TSM. Dans la globalité, bien que le système fiscal soit élastique, les mesures discrétionnaires

impactent négativement le rendement fiscal car l'élasticité revenu dépasse la flottabilité. C'est aussi le cas de la TVA de Timp et des DTexp.

*Table 5: les élasticités calculées sur la période de 2011 à 2020 à l'aide de l'indice de Divisia (après les réformes)*

Taxes	Flottabilité	Elasticité			Différence Flottabilité Et Elasticités de la taxe au revenu
		Taxe au revenu	Taxe à la base	Base au revenu	
Taxe sur les biens et service (TBS)	1.72***	1.30	1.85	0.70	0.52
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1.57***	1.09	1.67	0.65	0.48
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	2.11***	1.78	2.05	0.87	0.33
Impôt sur les sociétés (IS)	1.35**	1.24	1.23	1.01	0.11
Droit de taxe à l'importation ( DTimp)	.99*	.75	.35	2.14	0.24
Impôt sur salaire et main d'œuvre (TSM)	1.33***	1.01	1.05	0.96	0.32
Totale des recettes fiscales	1.39451**	1.28	-	-	0.11

Résultats des estimations : \*\*\* significativité à 1%

\*\* significativité à 5%

\* significativité à 10%

La table 5,p.23, transparaît la réactivité de la structure fiscale béninoise après les différentes réformes fiscales engagées. En général, la structure fiscale est élastique avec un indice d'élasticité de 1.28. La seule taxe inélastique enregistrée sur cette période est DTimp (0.75), en termes d'élasticité revenu. A côté de ce résultat attendu compte de la réforme interrégionale, TSM (1.01), la TVA (1.09), TBS (1.30), l'IS (1.24), ont spécifiquement un indice d'élasticité légèrement supérieure à 1. Hormis l'IRPP (1.78) qui enregistre une élasticité largement supérieure à 1. Ce qui justifie que ces taxes sont élastiques sur la période après réforme. Aussi pour les impôts individuels que pour le système globale, on enregistre une différence positive de entre l'indice de flottabilité et celui de l'élasticité, ce qui justifie que les DTM ont impactés positivement le rendement fiscal.

### **Période pré-réforme vs post-réforme : Comparaison**

Nous cherchons dans cette section à faire une comparaison de la structure fiscale béninoise entre les deux périodes de notre étude.

La recette fiscale globale de la période avant les réformes, a une flottabilité de 1.05 avec une élasticité de 1.22. Il ressort une différence de -0.17. Quant à la période post réforme, la

flottabilité et l'élasticité de la structure fiscale béninoise passent respectivement à 1.39 et à 1.28 avec la différence de 0.11. En comparant la flottabilité de la période pré-reforme à celle de la période post-reforme, on se rend compte que la flottabilité de la structure fiscale a connu une augmentation de 0.34 soit 34%. Mais contrairement à notre intuition l'élasticité de la structure fiscale a connu une très légère augmentation de 0.06 soit 6%. Ce résultat est caractérisé par l'inélasticité de l'impôt individuel qu'est le DTimp. Au vu de ce résultat, il est à noter que les DTM ont eu un impact beaucoup plus significatif sur le dynamisme que sur l'élasticité. Contrairement aux objectifs des réformes fiscales qui visent à intensifier la réponse systématique de la structure fiscale à la variation du PIB, les DTM ont plutôt amplifié de la structure fiscale.

Les résultats des indices de flottabilité indiquent que les réformes ont permis une légère amélioration du rendement fiscal suite aux variations du PIB et du DTM. Par la même occasion la différence entre la flottabilité et l'élasticité montre que l'impact des DTM a été légèrement accentué sur la période après réformes que celle d'avant réforme. Autrement dit, l'augmentation des recettes fiscales induit par les DTM a été un peu plus importante après réformes qu'avant réforme. Il s'en suit une très lente réaction du système fiscal à la variation du PIB.

Par ailleurs, au niveau des taxes individuelles, les résultats ne sont pas les mêmes, certaines taxes ont été affectées plus que d'autres. Par exemple : En terme de flottabilité, la TBS (1.34 – 1.72), la TVA (1.47 - 1.57), l'IRPP (1.34 – 2.11), l'IS (0.70 – 1.35), la TSM (0.98 - 1.33) ont connus respectivement une augmentation de 38%, 10%, 77%, 65%, 35%. Seule la DTimp reste sensiblement inchangé car elle passe de 1 à 0.99. En termes d'indice d'élasticité, la TBS (1.16 – 1.30), l'IRPP (0.64 – 1.78), l'IS (0.78 – 1.24), la TSM (0.28 - 1.01) connaissent respectivement une évolution de 14%, 114%, 46% et de 73%. Mais la TVA (1.93 - 1.09) et la DTimp (1.04 - 0.75) ont vu leur élasticité à la baisse, respectivement de 84% et de 29%.

Comme, l'objectif des réformes fiscales est d'inciter une réaction automatique des recettes fiscales aux variations du PIB, l'IRPP et la TSM ont rendus effectif cet objectif. Car les réformes engagées pour ces taxes ont eu plus d'impact sur les élasticités que sur le dynamisme. Par contre, les réformes sur la TBS et l'IS ont améliorées beaucoup, plus le dynamisme que les élasticités. Ce résultat est le premier qui explique celui obtenu de l'impact des réformes sur la recette fiscale globale. Par ailleurs, on enregistre, aussi les résultats, contre intuitif. Pendant

que la flottabilité de la TVA croit de 38%, son élasticité diminue de 84%. Cela signifie que les réformes sur la TVA ont amélioré le dynamisme mais, elles détériorent son élasticité impôt-revenue. La réactivité de la TVA aux politiques discrétionnaires du gouvernement a été important comparativement sa réactivité aux variations du PIB. Ce qui suppose que les attentes des réformes ne sont pas effectives.

La flottabilité des DTimp est restée inchangée mais son élasticité a diminué de 29%. Ce qui voudrait dire que le DTimp est insensible aux réformes. Mais sa réactivité par rapport aux variations du PIB est revue à la baisse après réformes. Ce résultat explique que les réformes interrégionales qui exigent la réduction des taux d'imposition pour des pays importateurs ont favorisé la réduction des recettes fiscales. En somme le DTimp ne permet pas une accélération des recettes fiscales après les réformes. Cet impact est la deuxième raison du résultat obtenu en amont en terme d'impact des réformes sur la structure fiscale globale. Il constitue aussi une ambiguïté à l'économie béninoise car ne favorise pas la croissance économique.

Bien que les taxes individuelles sont élastiques après les réformes, une étude comparative a permis de dégager l'inefficacité des réformes engagées. Ceci voudrait dire que la fiscalité béninoise est encore dans la phase d'expansion en ce qui concerne la mobilisation des recettes fiscales. Les efforts restent à consentir pour utiliser pleinement le potentiel fiscal béninois.

## **Conclusion**

Le problème de la faible mobilisation des recettes fiscales au Bénin est une situation préoccupante. Il nécessite l'adoption des mesures adéquates pour l'amélioration du niveau de la collecte des recettes fiscales conformément de la progression de l'économie. Ce papier examine l'impact des réformes fiscales sur la mobilisation des recettes fiscales au Bénin. Pour atteindre cet objectif, nous estimons un modèle de l'Indice de Divisia en déterminant les flottabilités et les élasticités des impôts individuels sur donnée de série chronologique couvrant la période de 1991 à 2020.

Nous réalisons que les récentes réformes fiscales d'après 2016 ont été efficaces en termes de la modernisation de l'administration fiscale, car ces réformes ont permis une bonne réactivité des recettes fiscales aux variations des DTM. Mais le meilleur résultat aurait été que ces réformes

favorisent une bonne réactivité des recettes fiscales aux variations du PIB afin d'assurer la croissance économique. Ce qui n'a pas été le cas dans cette étude. Par ailleurs, cette dernière est non seulement la première à utiliser Valeur Ajoutée Brute (VAB) comme proxy pour capter la base imposable de l'impôt sur la société mais, elle est aussi la première à être réalisée au Bénin. En outre, la meilleure méthodologie aurait été celle de la technique de l'ajustement proportionnel (PA), mais l'étude est confrontée à un défaut des données sur les recettes ajustées. De plus la période d'étude est limitée à 2020 pour défaut de données sur les bases imposables sur les années 2021, 2022 et 2023.

Etant donné que les politiques de réformes fiscales émanent des institutions qui tiennent compte de l'activité économique de chaque contribuable pour fixer les différents taux d'imposition, nous convenons, au regard de la bonne réactivité des recettes fiscales aux variations des DTM, que la procédure de la législation fiscale béninoise tend à tenu compte des préférences des contribuables et des conditions économique et sociale. Mais ceci ne cadre pas entièrement avec la théorie ainsi définie pour les pays en développement dans le cadre de la définition des taux d'imposition, des exonérations, exemption et déduction d'impôt. Il revient au gouvernement béninois, en termes de suggestion, de continuer dans une perspective de réforme soutenue, en se conformant à la réalité de son économie pour user l'entièreté de son potentiel fiscal.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Acharya, H. (2013). The Measurement of Tax Elasticity in India: A Time Series Approach. *SSRN Electronic Journal*, 47090. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2267260>
- Aftati, R., Aftatiraid, R., & Echaoui, A. (2022). Fiscalité et croissance : Test d'un effet linéaire au Maroc Taxation and growth : Testing a linear effect in Morocco. *Revue Comptabilité, Contrôle Et Audit*, 5(2021), 304–326.
- ALAKONON, A. S. A. et C. B. (2019). Réformes fiscales: quelle sensibilité face au choc du COVID+19. *Laboratoire d'Economie Publique/Université d'Abomey-Calavi*.
- American Academy of Political and Social Science Review Reviewed Work ( s ): The General Property Tax . American Economic Association Studies , Vol . II , No . 3 by Carl C . Plehn Review by : Francis Walker Source : The Annals of the American Academy of P. (2022). II(3).*
- ARTUS, J. R. (1974). The Behavior of Export Prices for Manufactures (Le comportement des prix à l'exportation des produits manufacturés). *Staff Papers-International Monetary Fund*, p. 583-604.
- Ayoki, M., Ogwapus, O., & Moses. (2005). *Munich Personal RePEc Archive Tax Reforms and Domestic Revenue Mobilization in Uganda*. 80328.

- Balán, P., Bergeron, A., Tourek, G., & Weigel, J. L. (2022). Local Elites as State Capacity: How City Chiefs Use Local Information to Increase Tax Compliance in the Democratic Republic of the Congo. *American Economic Review*, 112(3), 762–797. <https://doi.org/10.1257/AER.20201159>
- Biques, F. (2004). Elasticity and Buoyancy of the Tax System in Pakistan. *The Pastan Development Review*, 1(Spring), 73–93.
- Blanchet, D., Hagneré, C., Legendre, F., & Thibault, F. (2015). Introduction - Microsimulations statique et dynamique appliquées aux politiques fiscales et sociales : Modèles et méthodes. *Economie et Statistique*, 2015(481–482), 5–30. <https://doi.org/10.3406/estat.2015.10625>
- Bozio, A., & Guillot, M. (2015). *pour l'analyse redistributive des prélèvements obligatoires*.
- Brahim, D., & Abdennasser, M. (2022). *La politique fiscale au Maroc entre les forces de l'inertie et les exigences d'un nouveau modèle de développement Fiscal policy in Morocco between the forces of inertia and the demands of a new development model*. 5, 737–772. [www.revue-isg.com](http://www.revue-isg.com)
- Bua, P. F. and M. (2013). Tax Administration in the Francophone Countries of Sub-Saharan Africa. *International Monetary Fund.*, 1, 1–14.
- CHAND, Sheetal K. et WOLF, B. (1973). The elasticity and buoyancy of the tax system of Peru, 1960-71: an empirical analysis. *IMF, Unpublished Paper.*
- Choudhry, N. N. (1979). Measuring the Elasticity of Tax Revenue—A Divisia Index Approach. *IFM Staff Papers*, 26, 87-122.
- Coulibaly, B. S., & Gandhi, D. (2018). *Mobilization of tax revenues in Africa State of play and policy options*. <http://www.un.org/esa/ffd/overview/monterrey-conference.html>
- De Geoffrey Brennan, J. M. B. (1980). *Constitution, The Power to Tax: Analytic Foundations of a Fiscal*. Cambridge University.
- DGI, D. de travail. (2020). *République du Bénin, synthèse des travaux de la GDI*.
- Ebeke, C., Mansour, M., & Rota-Graziosi, G. (2016). The Power to Tax in Sub-Saharan Africa : LTUs , VATs , and SARAs. *Cerdi*, 11, 1–44.
- Fjeldstad, O.-H. (1995). *Taxation and Tax Reforms in Tanzania: A Survey*.
- FMI. (2018). *Rapport annuel 2018 du FMI Bâtir un avenir partagé*.
- GDI, R. (2020). *Principales réformes fiscales relatives à l'amélioration du climat des affaires au Bénin*.
- Griffin, J. J., & Mahon, J. F. (1997). The corporate social performance and corporate financial performance debate: Twenty-five years of incomparable research. *Business and Society*, 36(1), 5–31. <https://doi.org/10.1177/000765039703600102>
- Gupta, A. (2009). *The Trends and Responsiveness of Personal Income Tax in India*.
- Haughton, J. (1998). Estimating Tax Buoyancy, Elasticity, and Stability. *African Economic Policy Paper*, 11.
- Ibrahim, B., & Kargbo, B. (2012). *Tax Elasticity in Sierra Leone : A Time Series Approach*. 2(4), 432–447.
- Ii, U. D. E. Y., Sciences, F. D. E. S., Gestion, E. E. T. D. E., Economics, F. O. F., & Sciences,

- M. (n.d.). *Paix-Travail-Partie*.
- Jeketera, K. T., & Chamisa, M. G. (2022). *An Analysis of the Buoyancy of Corporate Income Tax in Zimbabwe ( 2009 – 2018 )*. 5(1), 359–370.
- Jouste, M. (2022). *ESSAYS ON TAXATION AND SOCIAL PROTECTION IN DEVELOPING COUNTRIES*.
- Kamasa, K., Nortey, D.N., Boateng, F. and Bonuedi, I. (2022). (2022). “Impact of tax reforms on revenue mobilisation in developing economies: empirical evidence from Ghana.” *Journal of Economic and Administrative Sciences*, Vol. ahead.  
<https://doi.org/10.1108/JEAS-01-2022-0011>
- Kloeden, P.E. and Platen, E. (2011). Numerical Solution of Stochastic Differential Equations. In: *Stochastic Modelling and Applied Probability*. Springer-Verlag, Berlin, Heidelberg., 23.
- Kopczuk, W. (2003). A note on optimal taxation in the presence of externalities. *Economics Letters*, 80(1), 81–86. [https://doi.org/10.1016/S0165-1765\(03\)00064-8](https://doi.org/10.1016/S0165-1765(03)00064-8)
- Kusi, N. K. (1998). Tax reform and revenue productivity in Ghana. In *Papers* (Issue March).
- Lacoude, P. (2018). *Etude empirique de l ’ effet Laffer en France au cours des années 1980*. 10, 101–156.
- Macroeconomique, C., La, E. T., & La, R. D. E. (2011). *République du Bénin*.
- Mamadou, N. and S. B. (2022). *La politique fiscale et le développement : performance du système fiscal dans l ’ Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine ( UEMOA )*. *Tax policy and development : performance of the tax system in the West African Economic and Monetary Union ( WAEMU )*. 3, 27–51.
- Mansfield, C. Y., Berney, R. E., Prest, A. R., Sahota, G. S., & Levin, J. (1968). *Elasticity and Buoyancy Applied to Paraguay*.
- Mohamed, B. (2021). Les effets de l ’ ouverture internationale sur les structures des systèmes fiscaux nationaux et les mesures prises dans le cadre de la crise du COVID-19 The effects of international openness on the structures of national tax systems and measures taken in. *Internationale, Revue Internationale, Revue*, 2, 616–642.
- Muriithi, M. K., & Dismas, M. E. (2003). Tax reforms and revenue mobilization in Kenya By. In *African Economic Research Consortium* (Issue 131).
- Nations, U. (1967). The Problems and Policies of Economic Development : *UNITED NATIONS World Economic Survey*, 104, 4488.
- Ndiaye, A. S. (2019). *Effect of Reforms on Tax Revenue Performance in Senegal* (Issue July).
- Neisser, C. (2021). *The Elasticity of Taxable Income:A Meta-Regression Analysis*.
- NURUN N. Choudhry. (2015). *the Elasticity of Tax Measuring Revenue : A Divisia Index Approach*. 26(1), 87–122.
- Nyaga, J. N. (2019). *Effect of Tax Policy Reforms on Public Revenue Growth in Kenya*.
- Omondi, O. V, Wawire, N. H. W., Manyasa, E. O., & Kiguruthuku, G. (2014). *Effects of Tax Reforms on Buoyancy and Elasticity of the Tax System in Kenya : 1963 – 2010*. 6(10), 97–111. <https://doi.org/10.5539/ijef.v6n10p97>
- Organisation of Economic and Co-operative Development. (2017). *Revenue Statistics in*

*Africa*. 1–287.

R.J., B. (1990). Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth. *Journal of Political Economy*, 98(5), S103–S125. <http://www.nber.org/papers/w2588.pdf>

Rao, M. G., & Delhi, N. (2005). *Tax System Reform in India : Achievements and Challenges Ahead*. 91(11), 1–40.

Stereotypes, G., Ampaire, A., Kajumba, M. M., Muwagga, A. M., Kimera, E., Psychology, O., Psychology, C., & Studies, C. (2021). *Journal of Popular Education in Africa : ISSN 2523-2800 ( online ) Journal of Popular Education in Africa : ISSN 2523-2800 ( online )*. 5(10), 19–34.

Tanzi, V., & Zee, H. (2001). Une politique fiscale pour les pays en développement. *Livre*.